

intratone

et la

TECHNOLOGIE



**N°1 DE L'INTERPHONIE ET DU CONTRÔLE D'ACCÈS GSM EN FRANCE ET EN EUROPE**  
**2 MILLIONS DE LOGEMENTS DÉJÀ ÉQUIPÉS**

[www.intratone.fr](http://www.intratone.fr)



# C'EST QUOI VIGIK® ?

Développé par les membres de l'association VIGIK® sous l'égide de La Poste, le système **VIGIK® permet de gérer l'accès aux parties communes d'un certain nombre de services d'immeuble via un badge.**

Prioritairement, l'association VIGIK® a ainsi créé le système VIGIK® pour permettre aux facteurs d'accéder aux boîtes aux lettres. Le système VIGIK® représentait à l'époque une évolution importante par rapport au système précédent basé sur une clé mécanique (la clé T25) qui permettait aux facteurs d'accéder aux immeubles. Cette clé "mécanique", était, à l'époque duplicable, et n'offrait pas les garanties de sécurité requis.

Le système **VIGIK® régit uniquement l'accès des professionnels** (prestataires de services et opérateurs) aux parties communes des immeubles suivant un standard qui s'applique à tous les produits référencés VIGIK®. L'accès des résidents, lui, est contrôlé par des systèmes spécifiques à chaque fabricant.

## VIGIK® DEVIENT VIGIK+®



Face aux **nouveaux modes de vie** (livraison à domicile, services à la personne, location saisonnière, co-working...) qui multiplie le nombre de professionnels ayant besoin d'accéder aux parties communes d'un immeuble, **l'association VIGIK®** en collaboration avec **COGELEC** et en concertation avec les utilisateurs (gestionnaire d'immeuble, syndicats de copropriété, opérateurs ou prestataires de services...) fait évoluer VIGIK®, le système de contrôle d'accès des professionnels.

**Dotée du plus haut niveau de sécurité numérique**, la nouvelle version de ce badge électronique, appelée **VIGIK+®**, garantira aux copropriétaires et gestionnaires d'immeuble une **gestion plus fine et instantanée des accès** à l'immeuble. Cette évolution offrira aux résidents davantage de sécurité et de services.

**La mise en place du système VIGIK+® n'est pas une obligation, il cohabite avec le système Vigik actuel.**

# QU'EST-CE QUI CHANGE ?

## VIGIK+® VA ENCORE + LOIN AVEC DES BÉNÉFICES CLÉS AU CŒUR DE SA CONCEPTION

- Sécurité maximale : **sécurité inégalée pour le hall d'immeuble, sécurisez votre bâtiment aussi bien que votre compte en banque.**
- Maîtrise complète des accès pour les gestionnaires.
- Ouvre la porte à de nouveaux services.
- Simple à déployer et à gérer.
- Évolutif : un investissement pour le long terme.
- **Accès incopiables et infalsifiables** : badges uniques, identifiables, traçables. Chaque badge, porte, point d'accès, service ou autre élément lié à l'ouverture de la porte est identifié de façon unique.

### PLUS DE SÉCURITÉ POUR LES RÉSIDENTS

Afin de répondre aux nouvelles habitudes des résidents d'un logement collectif, VIGIK+® est un véritable atout qui va leur faire bénéficier de davantage de services (livreur, aidant, soignant...) et faciliter les nouveaux usages de partage (location saisonnière, coworking, co-parking...), en toute quiétude, grâce à un suivi des entrées et des sorties par le conseil syndical ou le gestionnaire d'immeuble.

**VIGIK+® ne modifie pas le quotidien des résidents, PAS BESOIN DE CHANGER LES BADGES.**



# VIGIK+<sup>®</sup>

## ET LES GESTIONNAIRES

AVEC  
VIGIK+  
VOUS AVEZ  
LA MAIN SUR TOUT  
ET EN TEMPS  
RÉEL... ET POUR  
LONGTEMPS

Grâce à notre plateforme numérique sécurisée, [www.intratone.info](http://www.intratone.info), le gestionnaire d'immeuble ou conseil syndical de copropriété pourra à distance :

- Accorder ou révoquer le droit d'accès à un nouveau professionnel.
- Accorder ou révoquer le droit d'accès à un nouveau service.
- Accorder un droit d'accès aux professionnels à de nouveaux locaux (armoire électrique, caves ou local technique de l'immeuble par exemple).
- Révoquer un droit d'accès existant.
- Restreindre la plage horaire associée au droit d'accès d'un professionnel.
- Restreindre le droit d'accès à une zone géographique.
- Suivre quotidiennement les entrées et les sorties.
- Utilisation sur plusieurs portes avec des réglages différents possibles pour chaque porte.

### LA NOUVELLE VERSION DE SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS VIGIK<sup>®</sup>+

renforce le pouvoir de contrôle des gestionnaires d'immeuble et des copropriétaires qui octroieront, restreindront et suivront plus finement l'accès aux seuls professionnels autorisés. **Ces professionnels se verront délivrer un droit d'accès unique.**

# VIGIK+<sup>©</sup>

## SIMPLE À DÉPLOYER — ET À GÉRER

- **Pas de remplacement de l'interphone ou de l'installation** : il suffit de remplacer le lecteur.
- **Les opérateurs et prestataires auxquels vous tenez entrerez dès l'installation** : La Poste, Enedis, GRDF, les Opérateurs de télécoms ARCEP, les services de sécurité et d'urgence (les pompiers), la Presse.
- **Les centrales VIGIK<sup>®</sup>+ sont compatibles au démarrage et pendant la période de transition** avec les badges existants.
- La déclaration du nouveau matériel équipé d'un lecteur VIGIK<sup>®</sup>+ doit faire l'objet d'une **déclaration obligatoire par l'administrateur du compte sur le site de gestion [www.intratone.info](http://www.intratone.info) lors de la mise en service. Le code postal de l'adresse concerné par ce nouveau matériel doit également être renseigné.**
- **Compatible RGPD** : la gestion des droits est complètement validée et intégrée avec la réglementation RGPD sans aucune action supplémentaire de la part du bailleur.

# VIGIK+<sup>©</sup>

## UN SYSTÈME — ÉVOLUTIF

Conçu pour évoluer avec les nouvelles innovations, un système d'accès VIGIK<sup>®</sup>+ est un investissement pérenne et qui évoluera avec le bâtiment et son environnement.

---

Le service commercial d'intratone se tient à votre disposition  
pour toutes informations complémentaires : [info@intratone.fr](mailto:info@intratone.fr)

[www.intratone.fr](http://www.intratone.fr)